

CERTIFICAT

de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : AB - 01115116 - 21 - 1			
2. Nom et adresse de l'opérateur : COECUP Andrew Au Château 32260 - LABARTHE Activité principale : Producteur		3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16	
4. Catégories de produits/activité :	5. Définis comme :		6. Période de validité
<i>Productions végétales :</i>			du : au :
Prairie temporaire	biologique	11/06/2021	31/12/2022
Prairie temporaire : PRL	biologique	11/06/2021	31/12/2022
Prairie temporaire	biologique	11/06/2021	31/12/2022
Prairie temporaire : MLG	biologique	11/06/2021	31/12/2022
Prairie temporaire	biologique	11/06/2021	31/12/2022
Prairie temporaire : PRL	biologique	11/06/2021	31/12/2022
Prairie temporaire	biologique	11/06/2021	31/12/2022
Prairie permanente	biologique	11/06/2021	31/12/2022
Prairie permanente : BOR	biologique	11/06/2021	31/12/2022
Prairie permanente	biologique	11/06/2021	31/12/2022
Jachère, gel annuel entrant en rotation	biologique	11/06/2021	31/12/2022
Blé tendre	biologique	11/06/2021	31/12/2022
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus		7. Date de contrôle : 11/06/2021	

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande
Le 24/06/2021
Le Directeur, François LUQUET



CERTIFICAT

de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : AB - 01115116 - 21 - 1			
2. Nom et adresse de l'opérateur : COECUP Andrew Au Château 32260 - LABARTHE Activité principale : Producteur		3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16	
4. Catégories de produits/activité : <i>Productions végétales :</i> Autres fruits : Vergers <i>Productions animales :</i> Vaches allaitantes Taurillons : Bovins de 2 à 3 ans mâles Taurillons : Bovins de 1 à 2 ans mâles Taurillons : Bovins 6 mois à 1 an mâles Génisses engraissement : Bovins + de 2 ans femelles Génisses engraissement : Bovins de 1 à 2 ans femelles Génisses engraissement : Bovins de 6 mois à 1an femelles Taureaux		5. Définis comme :	
		6. Période de validité	
		du :	au :
		biologique	11/06/2021 31/12/2022
		biologique	10/11/2020 31/12/2022
		biologique	11/06/2021 31/12/2022
		biologique	11/06/2021 31/12/2022
		biologique	11/06/2021 31/12/2022
		biologique	11/06/2021 31/12/2022
		biologique	11/06/2021 31/12/2022
		biologique	11/06/2021 31/12/2022
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus		7. Date de contrôle : 11/06/2021	

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande
Le 24/06/2021
Le Directeur, François LUQUET



CERTIFICAT

de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : AB - 01115116 - 21 - 1			
2. Nom et adresse de l'opérateur : COECUP Andrew Au Château 32260 - LABARTHE Activité principale : Producteur		3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16	
4. Catégories de produits/activité : <i>Produits transformés et process :</i> <u>Marque :</u> Taureaux Viande bovine, fraîche ou réfrigérée Farine de blé Farines d'autres céréales : petit épeautre		5. Définis comme :	6. Période de validité
			du : au :
		biologique	11/06/2021 31/12/2022
		biologique	11/06/2021 31/12/2022
		biologique	11/06/2021 31/12/2022
		biologique	11/06/2021 31/12/2022
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus		7. Date de contrôle : 11/06/2021	

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande
Le 24/06/2021
Le Directeur, François LUQUET

